



Didier LE GAC
Député du Finistère
3^{ème} circonscription – Brest Rural
didier.legac@assemblee-nationale.fr

Monsieur Edouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75 007 PARIS

Le 24 avril 2020, à Saint-Renan

Dossier suivi par Yann Rabuteau - yann.rabuteau@clb-an.fr
Réf. : YR_PM_NP_24042020

Monsieur le Premier Ministre,

Cheer Edouard Philippe,

Je tiens tout d'abord à vous renouveler tout mon soutien et à saluer votre action et celle du Gouvernement dans son ensemble en cette période inédite pour la Nation.

A vos côtés, je mesure au quotidien l'engagement et les efforts de nos concitoyens pour respecter le confinement nécessaire à la lutte contre la pandémie de Covid-19, et nous pouvons nous féliciter des effets de leur comportement et de leur discipline.

Je sais que vous consultez actuellement l'ensemble de vos ministères pour préparer les conditions du déconfinement. C'est pourquoi j'attire votre attention sur le fait que, sur ma circonscription en Finistère, en Bretagne, et l'ensemble des départements littoraux, l'attente est forte de la part des plaisanciers et pêcheurs de loisir de pouvoir reprendre leurs sorties en mer. Pour la plupart retraités, navigants seuls ou à deux, pour quelques heures, ces usagers présentent très peu de risque de contamination dans la pratique de leur loisir. Par ailleurs, la navigation en mer implique de fait une distanciation obligatoire pour des raisons de sécurité. Aussi, dans la perspective annoncée d'un déconfinement progressif à partir du 11 mai prochain, les plaisanciers ne comprendraient pas que l'interdiction de naviguer ne soit pas levée.

Depuis le début de la crise la santé de nos concitoyens reste naturellement la priorité, mais vous avez également insisté dans vos différentes prises de paroles sur le nécessaire redémarrage de l'économie. Ainsi, je souligne que la navigation de plaisance côtière, la pêche de loisir, et le secteur du nautisme en général, contribuent très largement au dynamisme de l'économie locale (carburants, équipements, accastillage, entretien...), et présente donc un intérêt certain pour le soutien – et parfois la survie - des professionnels du secteur fortement impactés depuis le début du confinement. Il y va donc aussi de la relance de l'économie.

Pour toutes ces raisons je souhaite ardemment que, dans le respect strict des gestes barrières, les plaisanciers et pêcheurs de loisirs puissent reprendre leurs activités dès le 11 mai prochain.

Dans cette attente, je vous prie d'accepter, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Merci de votre intérêt,


Didier LE GAC
Député

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT-RENAN
Tél. 02 98 33 02 20

Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi
Correspondance à Paris : 126 rue de l'Université 75007 PARIS
Retrouvez-moi sur mon blog : www.didierlegac.bzh

